Avis public

Pierrefonds Roxboro
Montréal

CONSULTATION ÉCRITE
PP-2021-003

PROJET DE RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-2021-003 VISANT À AUTORISER AU 13885, BOULEVARD GOUIN OUEST INTERSECTION RUE RAYMOND, L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ – H1 DE 2 ÉTAGES DANS LA ZONE C-5-298 SUR LE LOT PROJETÉ 6 363 354 AYANT FRONT SUR LA RUE RAYMOND

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION SUSMENTIONNÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO :

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021, le conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a adopté le premier projet de résolution PP-2021-003 visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé – H1 de 2 étages dans la zone C-5-298 au 13885, boulevard Gouin Ouest sur le lot projeté 6 363 354 ayant front sur la rue Raymond, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

Lors de cette séance, le conseil d'arrondissement a autorisé le remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée par avis public, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution concerne la zone C-5-298 ainsi que les zones contiguës H1-5-294, H2-5-320, H3-5-296 et P-5-317-1.

Les personnes intéressées de ces zones et de leurs zones contiguës telles qu'identifiées au plan joint au présent avis, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de règlement, si elles en font la demande.

Les zones concernées et leurs zones contigües sont illustrées sur la carte jointe au présent avis pour en faire partie intégrante.

Le premier projet de résolution est joint au présent avis. Les documents de présentation de la consultation écrite sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/pierrefonds-roxboro.

Toute personne qui désire transmettre des questions ou commentaires doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication par courriel ou par courrier en prenant le soin d'indiquer son prénom, son nom et son adresse civique aux coordonnées suivantes : greffe.pfdsrox@ville.montreal.qc.ca ou Division du greffe, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, 13665 boulevard de Pierrefonds, Pierrefonds, Québec, H9A 2Z4.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée le 25 février 2021 pour être considérée et ce, indépendamment des délais postaux.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce dixième jour du mois de février 2021.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement		Genuine Extract from the minutes of a Borough Council Sitting
Séance ordinaire du lundi 8 février 2021 à 19 h	Résolution: CA21 29 0035	Regular sitting of Monday February 8, 2021 at 7 p.m.

PP-2021-003 –
13885, BOULEVARD GOUIN OUEST INTERSECTION RUE RAYMOND – PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique du comité consultatif d'urbanisme a été tenue le 9 décembre 2020 à 19 h, à l'issue de laquelle le projet particulier a été recommandé par ledit comité;

ATTENDU qu'une copie du projet de résolution et du dossier décisionnel a été remise aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet et la portée de cette résolution sont détaillés à la résolution et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
le conseiller Yves Gignac

ET RÉSOLU

D'adopter, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le premier projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé – H1 de 2 étages dans la zone C-5-298 au 13885, boulevard Gouin Ouest sur le lot projeté 6 363 354 ayant front sur la rue Raymond, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040;

DE permettre un usage résidentiel unifamilial isolé (h1) sur le site, situé dans la zone C-5-298;

D'établir la hauteur maximale du bâtiment à 2 étages;

D'établir la superficie minimale du terrain à 450 mètres carrés;

D'établir la profondeur minimale du lot à 22 mètres et la largeur minimale du lot à 15 mètres.

PP-2021-003 –
13885, BOULEVARD GOUIN OUEST INTERSECTION RUE RAYMOND – FIRST DRAFT RESOLUTION

WHEREAS a public consultation meeting of the Urban Planning Advisory Committee has been held on December 9, 2020 at 7 p.m., at the end of which the specific proposal was recommended by said committee;

WHEREAS a copy of the draft resolution and the decision-making documents were delivered to the members of the Borough Council more than 72 hours before the sitting;

WHEREAS the object and scope of this resolution are explained in the resolution and in the decision-making summary;

It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Yves Gignac

AND RESOLVED

TO adopt, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction and occupancy proposals for an immovable (SCOAPI), first draft resolution authorizing a new 2 storey detached single dwelling construction (H1 use) in the C-5-298 zone on projected lot 6 363 354 fronting on rue Raymond, and that, notwithstanding any contradicting provisions of the zoning by-law CA29 0040;

TO allow a detached single dwelling use (h1) on the site, located in zone C-5-298;

TO establish maximum building height at 2 storeys;

TO establish the requirement of a maximum lot area of 450 square meters;

TO establish the minimum depth of the lot at 22 meters and the minimum width of the lot at 15 meters.

D'établir la marge de recul avant minimale à 6 mètres;

TO establish the front setback at a minimum of 6 meters;

D'établir les marges de recul latérales minimales à 2 mètres;

TO establish lateral setback at a minimum of 2 meters;

D'établir la marge de recul arrière minimale à 6 mètres;

TO establish the backyard setback at a minimum of 6 meters;

D'établir la hauteur maximum de la construction à 8 mètres;

TO establish the maximum height of the construction at 8 meters;

D'établir le coefficient d'emprise au sol (CES) à un minimum de 0,20 et à un maximum de 0,50;

TO establish the coverage ratio at a minimum of 0,20 and a maximum of 0,50;

D'établir le coefficient d'occupation du sol (COS) à un minimum de 0,20 et un maximum de 0,70;

TO establish the floor area ratio (F.A.R.) at a minimum of 0,20 and a maximum of 0,70;

D'exiger un plan identifiant la position des arbres existants ainsi que leurs diamètres et leurs essences;

TO require a plan identifying the position of existing trees, their diameters and species;

D'exiger le remplacement de tous les arbres qui seront abattus par des arbres d'une hauteur minimale de 2 mètres nonobstant les exigences prévues au règlement de zonage CA 290040 et que le plan d'aménagement paysager soit approuvé par la Direction - Développement du territoire et études techniques;

TO require the replacement of any trees that will be felled by trees of a minimum height of 2 metres notwithstanding the requirements of Zoning By-law CA 290040 and that the landscaping plan be approved by the "Direction - Territory Development and Technical Studies";

D'exiger la protection des arbres conservés lors de la construction.

TO require the protection of trees retained during construction.

D'assortir l'acceptation du présent PPCMOI aux conditions suivantes :

TO make the acceptance of the present specific construction project subject to the following conditions :

QUE les demandes de permis et autorisations nécessaires à la réalisation du projet soient effectuées dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI;

THAT the permit and necessary authorizations for the present project be requested during the 24 months following the entry into force of the present SCOAPI;

D'obliger le requérant à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus, sans quoi, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045), s'appliqueront;

TO require the applicant to respect all the conditions set above and, failure to comply by the obligations resulting from hereby resolution, the penal law provisions of By-law on specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (CA29 0045), will apply;

En cas de contradiction avec les dispositions énoncées dans le Règlement de zonage de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0040, les critères de la présente résolution prévalent. Toutes autres dispositions dudit règlement continuent à s'appliquer;

In case of conflict with the provisions and standards stated in the zoning by-law CA29 0040 of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, the criteria of this resolution prevail. All other dispositions of the zoning by-law CA29 0040 will continue to apply;

QUE la tenue d'une assemblée de consultation publique soit remplacée par une procédure de consultation publique écrite d'une durée de quinze (15) jours conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux pris en vertu de la Loi sur la santé publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

THAT the holding of a public consultation meeting be replaced by a fifteen (15) days public written consultation procedure in conformity with the provisions of the ministerial order number 2020-049 taken by the Minister of Health and Social Services in accordance with the Public Health Act.

UNANIMOUSLY ADOPTED

40.06 1215999002

Dimitrios (Jim) BEIS
_____
Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

Suzanne CORBEIL
_____
Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

Signée électroniquement le 9 février 2021

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 9 février 2021

_____
Suzanne CORBEIL
Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

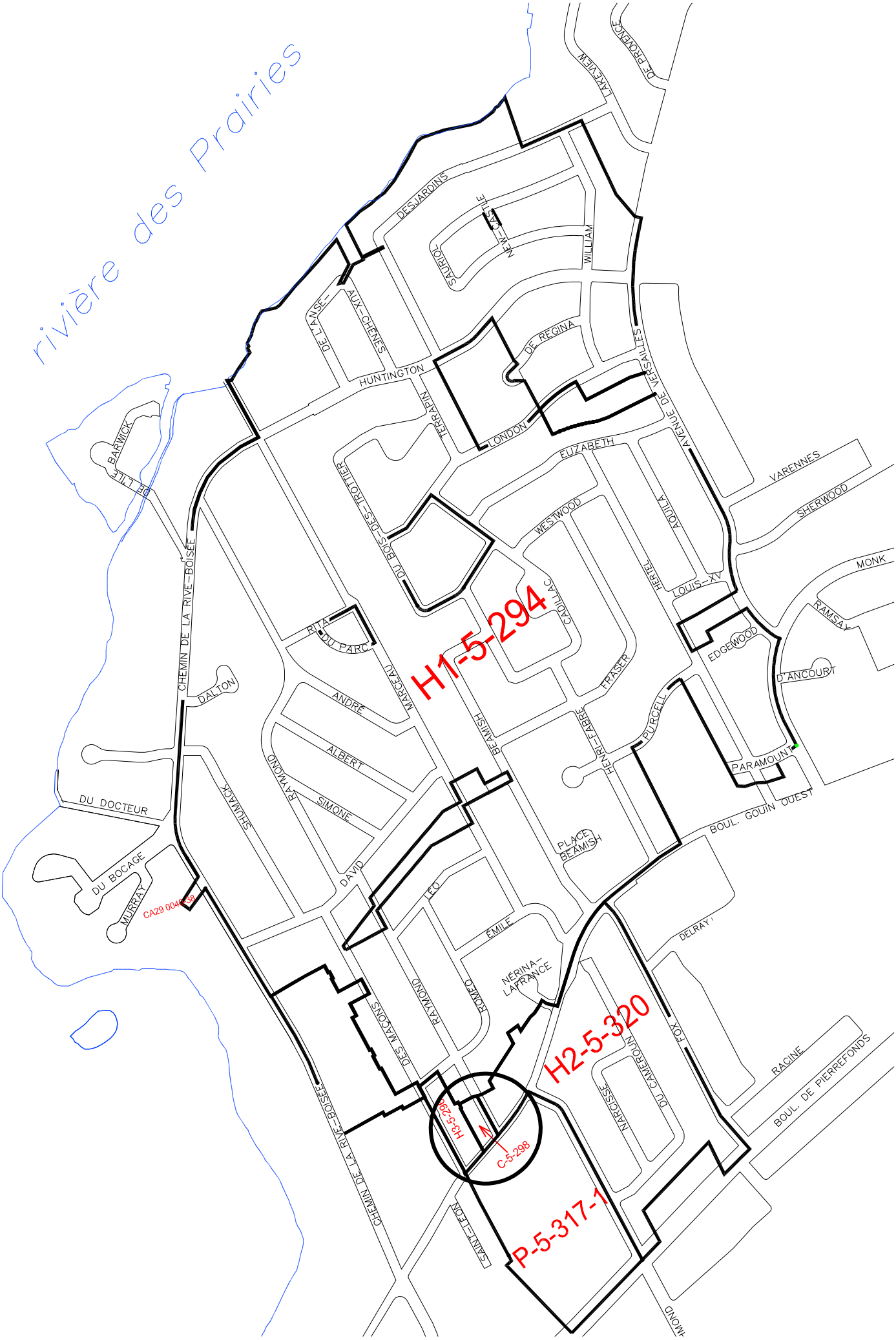
rivière des Prairies
H1-5-294
H2-5-320
H3-5-298
C-5-298
P-5-317-1
CA29 004658
DE PROVENCE
LAKEVIEW
DESJARDINS
NEW CASTLE
SAUROL
WILLIAM
DE LANSE
AUX CHÊNES
HUNTINGTON
DE REGINA
VERSAILLES
AVENUE DE
TERRAVIN
LONDON
ELIZABETH
BARWICK
DE L'ILE
DU BOIS-DES-ROLLIER
WESTWOOD
AQUILA
VARENNES
SHERWOOD
CHEMIN DE LA RIVE-BOISÉE
CADILLAC
HÉRIEL
LOUIS-XV
MONK
RIA
DU PARC
EDGEWOOD
RAMSAY
D'ANCOURT
DALTON
MARCEAU
ANDRÉ
FRASER
BEAMISH
HENRI-FABRE
PURCELL
PARAMOUNT
ALBERT
RAYMOND
SIMONE
SHUMIAK
DU DOCTEUR
BOUL. GOUIN OUEST
PLACE BEAMISH
DU BOCAGE
DAVID
MURRAY
LEO
ÉMILE
DELRAY
NÉRINA-LAFRANCE
TOMEO
RAYMOND
DES MACONS
FOX
RACINE
NARCISSE
DU CAVERNON
BOUL. DE PIERREFONDS
CHEMIN DE LA RIVE-BOISÉE
SAINT-LÉON